



TREMBLEZ DEVANT L'ALCO SENSOR...

Baudour, décembre 2012

La Police Borraine l'a testé et l'a adopté ! De quoi s'agit-il ?
D'un appareil révolutionnaire qui représente un gain de temps et d'argent combiné à une efficacité à toute épreuve.

L'ALCOSENSOR FST

1. Késako ?

Il s'agit d'un appareil qui permet d'identifier très rapidement si les conducteurs contrôlés ont bu ne serait-ce qu'un verre d'alcool.

Il est précis et rapide car après avoir soufflé dedans, il détermine en 3 secondes la présence ou non d'alcool dans l'haleine. S'il n'y a pas d'alcool, l'écran devient vert et affiche **NEG** dans le contraire, l'écran est rouge et indique **POS** → gain de temps

A son extrémité, il présente un cône dans lequel soufflent les conducteurs mais sans avoir besoin de toucher l'appareil. Contrairement aux Ethylotests pour lesquels le policier doit placer un embout pour chaque conducteur, cela n'est pas nécessaire avec l'AlcoSensor. → gain d'argent

Lorsque les conducteurs ont passé ce premier test, et s'il s'avère qu'ils ont consommé des boissons alcoolisées, ils sont invités à se soumettre à l'ETT qui lui, détermine avec précision le taux d'alcoolémie.

Cet outil technologique est très fiable car il remplace le nez du policier qui auparavant devait se fier à son flair et à son expérience pour désigner les conducteurs devant se soumettre à l'Ethylotest.

2. Un investissement qui en vaut la peine

Actuellement la Zone de Police Borraine compte 2 appareils de ce genre mais au vu de leur efficacité, elle a déjà prévu d'en acquérir d'autres en 2012.

Un investissement de 650€ HTVA/pièce qui s'inscrit notamment dans la lutte contre l'insécurité routière que la Zone de Police Borraine mène depuis de nombreuses années.

RAPPEL DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR

SAFE = < de 0.22 mg d'alcool/litre d'air expiré

ALERTE = de 0.22 mg jusque 0.35 mg d'alcool/litre d'air expiré

➔ Perception immédiate de 137.5€ et une retenue du permis de conduire pour une durée de 3h est appliquée.

POSITIF = de 0.35 mg jusque 0.65 mg d'alcool/litre d'air expiré

➔ Un P.V est rédigé avec une amende dont le montant est fixé par le Tribunal de Police et une retenue du permis de conduire pour une durée de 6h est appliquée.

A partir de 0.65 mg d'alcool/litre d'air expiré

➔ Un P.V est rédigé avec une amende dont le montant est fixé par le Tribunal de Police et un retrait immédiat du permis de conduire pour une durée de 15 jours est ordonné sur place après avis au Magistrat de service.

LA CAMPAGNE BOB

Elle se déroule cette année du 2 décembre 2011 au 15 janvier 2012 et sera marquée par de fréquents contrôles des conducteurs.

Que ce soit via des contrôles fixes ou mobiles, le service Circulation Routière de la Zone Borraine mais également les autres services organiseront de façon quotidienne et à divers points de la Zone, des contrôles d'alcoolémie.

Cette année encore la Police Borraine récompensera les bons conducteurs en leur offrant divers objets tels que

- Porte-clés BOB ;
- Grattoirs pour pare-brise ;
- Ethylo-tests à usage unique ;
- ...



« Notre préoccupation en tant que policiers est de faire respecter la loi mais dans le cadre de la campagne BOB notre but premier est de garantir des routes sûres aux personnes qui les empruntent. Nous ne voudrions pas que les fêtes de fin d'année soient entachées par un drame causé par l'alcool. C'est pourquoi, cette année encore nous déploierons de nombreux effectifs pour effectuer maints contrôles. »
déclare Marcel STAELEN, Chef de Corps de la Police Borraine.